

577

COMMUNE DE PRADINES
42630

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2213-2 du C.G.C.T.

Vu le code de la voirie routière

Vu l'arrêté interministériel du 27 Avril 1999 relatif à la signalisation

Vu la demande d'arrêté de réglementation de circulation des classes de Pépinières Jardins d'Aiguilly (P.J.A.) le 18.04.2024 pour permettre l'abattage d'arbres chez un particulier dans la Rue du 14 Juillet.

Considérant que pendant la durée des travaux , il y a lieu de réglementer la circulation le 19.04.2024.

ARRETE

Article 1^{er} : Du vendredi 19 avril 2024 à partir de 07h30 au vendredi 19 avril 2024 jusqu'à 21h, la circulation sera réglementée de la façon suivante :

- ✓ **La circulation des véhicules** de toute nature y compris celles des engins à moteur à deux roues **sera interdite dans la rue du 14 Juillet (VC n° 05) à partir du parking situé à proximité des locaux des associations jusqu'au carrefour avec la Place des Platanes.**

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La gendarmerie de St Symphorien de Lay
- P.J.A.

Fait à PRADINES, le 18 avril 2024.

Le Maire,
Charles BRUN.

